

**CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE
L'ITURI SUR LES RESSOURCES NATURELLES**

CdC/RN



**NOTE DE CONTRIBUTION AU
PROJET DE CADRAGE DU
RAPPORT ITIE-RDC 2017**

SEPTEMBRE 2019

1. INTRODUCTION

Le Cadre de Concertation de la Société civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles, CdC/RN en sigle avec l'appui technique et financier du Centre Carter a réuni les différents acteurs de la société civile de l'Ituri impliqués dans la mise en œuvre de l'ITIE-RDC, en vue de contribuer aux travaux de projet de cadrage pour le rapport ITIE-RDC 2017.

En effet, la Norme ITIE accorde la possibilité à la société civile de participer activement et efficacement dans la mise en œuvre de l'ITIE¹. En exploitant cette piste, le CdC/RN apporte ses contributions au projet de cadrage dont les améliorations sont présentées au point 3 ci-dessous.

2. Méthodologie

Etant donné qu'il était nécessaire de se remettre tous à niveau, un atelier de quatre jours a été organisé, au cours duquel a été expliqué les innovations qu'apporte la Norme ITIE 2019, le cadrage, le périmètre, le seuil de matérialité, la conciliation, la désagrégation, la fiabilité, etc.

Pour atteindre le résultat escompté desdits travaux, le CdC/RN a focalisé ses améliorations sur la question des entreprises publiques, la matérialité et sur les informations contextuelles. Pour y arriver, la norme ITIE 2019, les cadrages précédents, des rapports ITIE-RDC précédents, les recommandations de l'administrateur indépendant et les lois, notamment celles régissant le secteur des hydrocarbures et des mines ont constitué les sources des données permettant à améliorer le projet de cadrage 2017. La session en plénière, les travaux en carrefours suivis des mises en communs ont permis d'arriver aux résultats présentés dans le point ci-dessous.

3. Améliorations proposées et/ou points d'attention particulière

3.1. Entreprises d'Etat

Au regard des informations fournies par la norme et reprises par le projet de cadrage, nous proposons de tenir compte de la publication de tous les états financiers des entreprises publiques conformément à la norme ITIE 2019 (Cfr. l'exigence 4.5). A cet effet, le ST doit entreprendre les discussions avec le ministère de portefeuille pour aboutir à la publication desdits états financiers.

¹ Exigence 1.3 de la Norme ITIE 2019

En outre, le rapport de cadrage devra intégrer la publication des contrats de performance entre les EPEs et le ministère du portefeuille.

Les lacunes contenues dans le rapport contextuel relatif aux entreprises extractives de l'Etat exercice 2016 doivent être minutieusement comblées².

En ce qui concerne les dépenses quasi-budgétaire (exigences 6.1 et 6.2), il serait important d'avoir une session lors de la mise en commun des améliorations de cadrage pour arriver à une bonne compréhension de la définition du FMI quant à ce, au regard du contexte congolais. Au besoin proposer un référentiel des dépenses quasi-budgétaire afin d'éviter toute confusion avec les dépenses sociales.

3.2. Périmètre des flux

Le CdC/RN trouve déjà bon les flux retenus pour le périmètre 2017. Toutefois, il estime ajouter « **les sûretés financières** » que paient les entreprises en vue de répondre à l'Exigence 6.1.b relative aux dépenses environnementales.

3.3. Informations contextuelles

Les informations contextuelles sélectionnées pour être publiées dans le rapport 2017 sont déjà significatives. Leur collecte et divulgation comme tel ou au-delà de ce qui est contenu dans le cadrage est vivement recommandé. Toutefois, pour certaines d'entre elles, le CdC/RN a proposé des éléments par rapport au niveau de leurs désagréations et aussi le mode de fiabilité. Le tableau ci-dessous reprend ces éléments.

² <https://drive.google.com/file/d/1JVPyPgiGzieGjRe-N8ux-2I3s6lx92zp/view>

N°	TYPE D'INFORMATIONS CONTEXTUELLES	Sources d'information	Responsabilité	Traitement des informations	Niveau de désagrégation	Mécanisme de fiabilité
1	Description du cadre légal et du régime fiscal (2.1.a) et réformes entreprises ou envisagées (2.1.b)	Rapports ITIE précédents, Code et Règlement miniers, Codes et Règlements des hydrocarbures, Conventions pétrolières et les CPP, Codes des Impôts et de douane. Et COREF pour les réformes.		Les informations collectées et compilées feront l'objet d'un succinct exposé narratif décrivant le cadre légal et le régime fiscal du secteur extractif congolais ainsi les réformes entreprises ou envisagées. Ces informations ne sont pas, par nature, à réconcilier.	Par information demandée	Cette description sera validée par le haut responsable de chaque service concerné
2	Procédures d'attribution des licences (2.2)	CAMI, SGH et RAPPORT ITIE 2016	Le Secrétariat Technique a la responsabilité de collecter, auprès des sources identifiées, les différents types d'informations	Les procédures d'attribution des licences appliquées par le CAMI et le SGH seront décrites et présentées dans le rapport avec référence aux textes légaux et réglementaires ad hoc. Les écarts significatifs constatés entre ces textes et la pratique seront	Par information demandée	Cette description sera validée par le haut responsable de chaque service concerné

			retenues pour le rapport contextuel et de les compiler	signalés et expliqués. Ces informations ne sont pas, par nature, réconciliables. Certains cas concrets de ces pratiques qui constituent des écarts seront évoqués dans le rapport.		
3	Répertoire des titres miniers et pétroliers (cadastre) (2.3)	CAMI, SGH et RAPPORT ITIE 2016		Un aperçu des répertoires des titres miniers et pétroliers sera présenté dans le rapport ainsi que les liens vers les sites où ces répertoires sont publiés.	Par secteur Pour le secteur minier, il serait aussi important de désagréger les informations par statut des titres (même en pourcentage). Par « statut », il faudrait indiquer les titres actifs, déchu, à déchoir (avec motif), en renouvellement...)	Répertoires mis à jour (2019) Si les liens renvoient vers les informations non actualisées, cela pourra entamer la fiabilité desdites données.
4	Politique de publication des contrats (2.4)	-MIN. PF, MINES ET HYDRO, - CODES ET RÈGLEMENTS MINIERS et D'HYDROCARBURES - RAPPORT ITIE 2016		La politique et la pratique de publication des contrats seront exposées dans le rapport ainsi que les liens vers les endroits où ces	Par secteur	Liens vers les contrats nouvellement rendus publics

				<p>contrats sont publiés. Ces informations ne sont pas, par nature, réconciliables. Le ST devrait aussi répertorier les contrats non encore publiés et en présenter une liste et leurs calendriers de publication, étant donné que le site internet de l'ITIE-RDC a été également retenu dans le cadrage pour publier lesdits contrats</p>		
5	Divulgateion des propriétaires effectifs (2.5)	ENTREPRISES PRIVÉES		<p>Les informations sur les propriétaires effectifs des IE seront collectées au moyen d'un formulaire et présentées dans le rapport comme telles sans être réconciliées. Le rapport contextuel va donner un état des lieux de la mise en œuvre de la feuille de route</p>	<p>Par projet extractif et en incluant tous les propriétaires effectifs selon l'esprit de la Norme</p>	

				relative à la divulgation de la propriété effective.		
6	Participations directes et indirectes de l'Etat dans les IE (2.6)	MINISTÈRE DU PORTEFEUILLE		Les informations sur les participations directes et indirectes de l'Etat dans les IE y compris celles des filiales fournies par le Ministère du Portefeuille seront présentées dans le rapport telles quelles sans être réconciliées		Cette description sera validée par le ministre de portefeuille
7	Données sur la prospection, de production et d'exportation(3)	ENTREPRISES-CTCPM-BCC-SGH-CAMI		Les données de production et d'exportation seront collectées au moyen du T/SL et traitées dans le rapport de réconciliation. Le rapport contextuel décrira le contexte dans lequel les activités de prospection, de production et d'exportation sont réalisées.	Par entreprise, par matière et par région.	Les données fournies par les entreprises à travers le progiciel T/SL doivent également être envoyés en dur par les entreprises et porter la signature de la haute autorité ou la personne habilitée à le faire.

8	Fournitures d'infrastructures (4.3)	BCSPSC, SICOMINES & ACGT		<p>-Les informations reçues du BCSPSC seront présentées sous forme des listes actualisées des travaux d'infrastructures convenues par les parties au Projet de Coopération durant les années 2016, 2017 et 2018. Le BCSPSC devrait nous renseigner sur le niveau actuel du prêt et le remboursement déjà effectué</p> <p>-Avec les informations de l'ACGT, il sera donné dans le rapport contextuel un état d'avancement des projets d'infrastructures sous financement du programme sino -congolais exécutés en 2018 et 2019 (Juin)</p>	Par infrastructures, par région (province, territoire, ville/ETD)	<p>La confirmation conjointe par l'entreprise exécutive, la province/Ville/ETD du lieu d'exécution.</p> <p>Des rapports d'audit certifiés dans le cadre de l'exécution de ces projets d'infrastructure devront être rendu publics</p>
---	-------------------------------------	--------------------------	--	--	---	---

9	Transferts infranationaux (5.2)	MIN. FIN, BCC, DPR & ETD		Les informations collectées sur les transferts infranationaux seront analysées par rapport aux dispositions légales et réglementaires en la matière. Les écarts significatifs constatés entre ces dispositions et la pratique seront signalés et expliqués dans le rapport contextuel.	Par entité et par nature de transfert ³	Les bénéficiaires de ces transferts devront être appelés à déclarer les montants qu'ils ont effectivement perçus.
10	Gestion des revenus et dépenses (5.3) (volet budget)	MIN. BUDGET, COUR DES COMPTES		Les informations collectées sur les procédures nationales relatives à l'élaboration du budget national et à son contrôle, sur les budgets 2017-2018, les dépenses effectuées en 2017 et 2018, ainsi que sur la projection du cycle budgétaire pour les années à	Par programme et par région géographique d'affectation	La référence doit être faite au rapport de reddition des comptes en fournissant de lien internet vers ces rapports. Ce rapport devra aussi être rendu public par toutes voies nécessaires en vue de la bonne fiabilisation

³ S'agit-il de la redevance minière ou autre comme dans le secteur des hydrocarbures en vertu de la Loi des Finances Publiques de 2011 (10% des revenus des pétroliers producteurs à rétrocéder à 'entité où la production est faite).

				venir feront l'objet d'un exposé narratif dans le rapport contextuel.		
11	Dépenses sociales (6.1) et environnementales + impact environnemental (6.4-Norme 2019)	ENTREPRISES		Les dépenses sociales volontaires et les dépenses sociales obligatoires seront collectées au moyen des formulaires, les données y afférentes compilées et présentées dans le rapport comme telles sans être réconciliées faute de la mise en place des structures légales retenues pour la réconciliation.	Par programme et par région géographique d'exécution (Province, Ville, Commune, Secteur, Chefferie). Pour les dépenses environnementales, la désagrégation doit être faite par entreprise, par projet (minier ou pétrolier) région géographique d'affectation (Province, Ville, Commune, Secteur, Chefferie).	Faute des structures légales retenues pour la réconciliation, les entités bénéficiaires (Provinces, Villes, communes, chefferies et secteurs) devront déclarer pour fiabilisation. Pour le secteur pétrolier, les Comités de Concertations sont opérationnels et doivent déclarer pour fiabilisation.
12	Dépenses quasi-budgétaires (6.2)	EP		Les dépenses quasi fiscales des EPE seront collectées au moyen d'un formulaire et présentées dans le rapport comme telles sans être réconciliées	Par EPE, par programme et par région géographique d'exécution) (Province, Ville, Commune, Secteur, Chefferie).	Les liens vers ces dépenses initialement prévues dans le budget de l'Etat, mais exécutées par les EPEs en titre de dépenses quasi-budgétaire.
13	Contribution à l'économie (6.3)	BCC-ONEM-ESES		Les informations reçues de la BCC et de l'ONEM sur	Par secteur (formel et informel), produit (mine,	Lien vers le rapport de

				la contribution du secteur extractif au PIB, au budget de l'Etat, dans les exportations et les emplois seront présentées dans le rapport comme telles sans être réconciliées. Les informations des entreprises seront captées au moyen du T/SL et présentées dans le rapport de conciliation (sans être elles-mêmes conciliées).	pétrole, gaz), par entreprise pour les emplois	reddition des comptes. Liens vers les rapports annuels des entreprises contenant les données sur l'emploi
14	Revue des états financiers des Entreprises Publiques (EP)	EP, CONSULTANT(S)		Le ST va recourir à une consultance indépendante pour la revue des états financiers des Entreprises Publiques (EP). Le rapport thématique du (des) Consultant(s) sera amélioré par les parties prenantes, validé par le GTT, adopté et publié par le Comité	Par Entreprise publique.	Liens vers les états financiers publiés des entreprises publiques et autres informations sur chaque EP selon l'esprit de la norme

				Exécutif dans le cadre du Rapport Contextuel ITIE-RDC 2017-2018.		
--	--	--	--	--	--	--

4. Conclusion

Avec l'intégration des éléments contenus dans le tableau ci-haut dans le cadrage, le CdC/RN estime que le rapport ITIE-RDC exercice 2017 contribuera significativement aux débats publics et à l'amélioration de la compréhension sur la gouvernance du secteur des ressources naturelles en République Démocratique du Congo.

Fait à Bunia, le 28 septembre 2019

Pour tout contact :

Me Jimmy MUNGURIEK UFOY

Secrétaire Permanent du CdC/RN

Tél : +243 815 134 070

+243 820 875 088

E-mail : cdcituri@gmail.com